Extrait du Registre des Délibérations
DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 5 février 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	53
Contre :	0
Pour :	53
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 30 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1er Vice-Président, M. SOUTIF, 2ème Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 3ème Vice-Président (*visio*), Mme RONDEAU, 4ème Vice-Présidente, M. COULON, 5ème Vice-Président, M. BORDELET, 6ème Vice-Président (*visio*), M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8ème Vice-Présidente (*visio*), M. COISNON, 9ème Vice-Président, M. DELAHAYE, 10ème Vice-Président (*visio*), M. BONNET, 11ème Vice-Président, MM. CHESNEAU, RENARD, SABRAN, Mme NEDJAAÏ, MM. RIOULT LERICHE (*visio*), MONTAUFRAY, BOITTIN, NEVEU, BETTON, BEAUJARD, CARRE, Mme FOURNIER, MM. MARIOTON, TALOIS, GARNIER, DOYEN, PILLAERT, Mme LANDEMAINE (*visio*), MM. MOUTEL, BRODIN (*visio*), TRANSON, RIOULT, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD, THELIER (*visio*), LELIEVRE (*visio*), DESBOIS, M. NICOUX, Mmes ES SAYEH, LEBOURDAIS, M. MOTTAIS, Mme JONES, M. TRIDON (*visio*), Mme ROUYERE.

En remplacement du titulaire absent :

M. LELIEVRE est remplacé par Mme BEAUDET

M. PAILLASSE donne pouvoir à Mme FOURNIER
Mme LEFOULON donne pouvoir à Mme RONDEAU
Mm LEROUX donne pouvoir à M. MARIOTON
Mme SAULNIER donne pouvoir à Mme ES SAYEH
M. GUERAULT donne pouvoir à M. BONNET

Excusés :

Mme GONTIER, MM. BULENGER, REBOURS, FAUCON, Mme GENEST.

M. SOUTIF a été désigné secrétaire de séance.

8 - Avenant n°1 à la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire portée dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain »

M. VALPREMIT expose :

Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », Mayenne Communauté, la commune de Mayenne et la commune de Lassay-les-Châteaux ont signé avec l'Etat, le Conseil Départemental et la

Région, une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire le 23 avril 2023 engageant les communes labellisées à réaliser des actions de revitalisation.

L'échéance de la convention a initialement été inscrite au 30 juin 2026, permettant ainsi de faire coïncider sa prise d'effet à celle de la convention d'OPAH de Renouvellement Urbain préalablement signée (prise d'effet au 01/07/2021). La feuille de route dédiée à la question de l'habitat constituait la figure de proue du programme PVD, il était indispensable de coordonner ces deux contrats.

Le 13 juin 2025, lors des assises de l'Association des petites villes de France, le Premier ministre François Bayrou a annoncé la poursuite du programme « Petites Villes de Demain ».
Fin novembre 2025, les services de la Préfecture de la Mayenne nous ont transmis un modèle d'avenant de prolongation permettant de porter la fin du programme au 31 décembre 2026.

Par la signature de cet avenant, les effets de l'ORT seraient ainsi prorogés de six mois.

Pour mémoire, la convention propose un projet de territoire pour les trois collectivités décisionnaires (Lassay, Mayenne et Mayenne Communauté) et détaille pour chaque action, un calendrier, un budget, l'objectif recherché et son influence pour le bassin de vie concerné.
Également, elle prévoit des secteurs d'interventions prioritaires encadrant les projets et permettant d'activer les effets juridiques qui en découlent (Dispositif fiscal Denormandie, obligation d'indépendance entre les logements et un commerce, pouvoir des préfets sur les autorisations d'implantation d'activités nuisant aux centres-villes, portage d'opération par les grands opérateurs...).

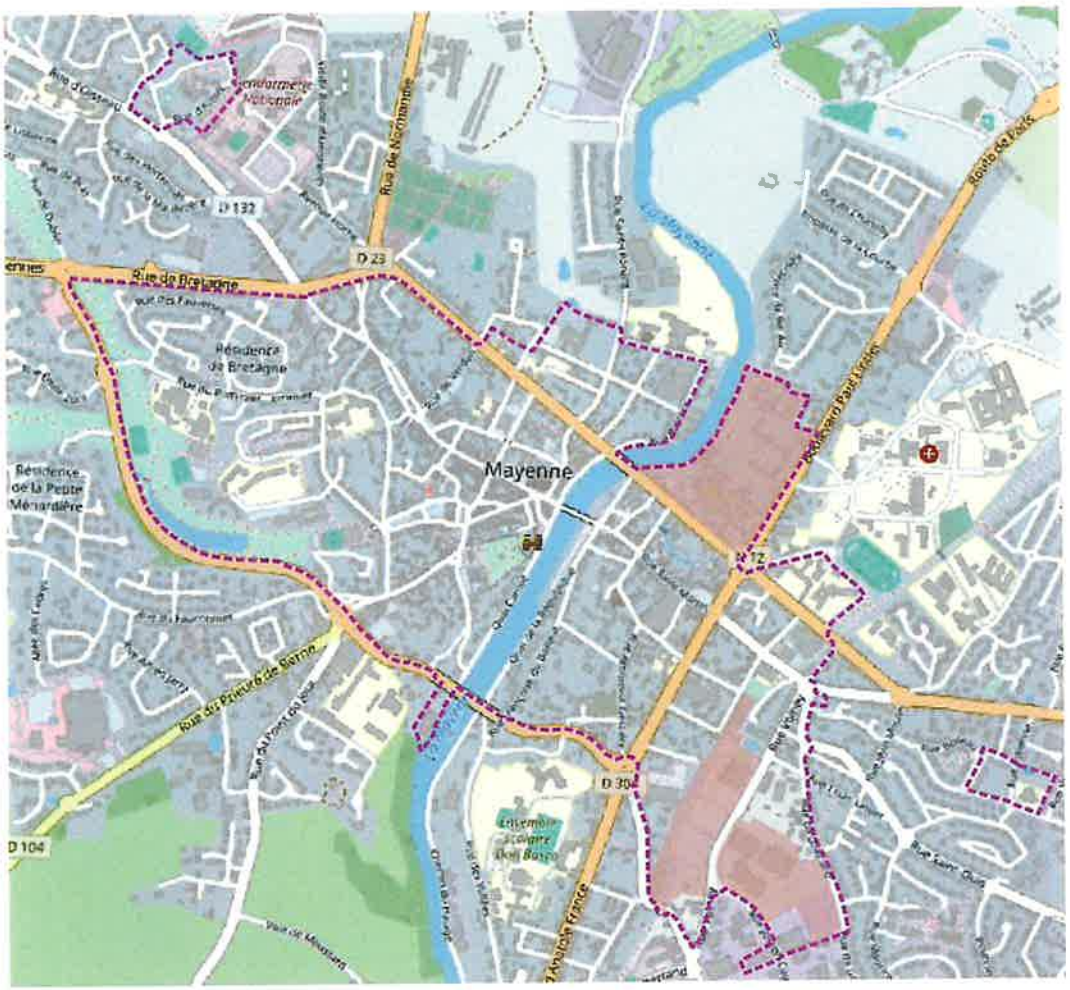
Un premier bilan a pu être porté à la connaissance des membres du comité de pilotage réunit le 27 juin 2025. Pour chaque entité, on retrouve les réalisations énumérées ci-après.
A l'échelle de Mayenne Communauté :
→ La création de « l'espace jeunes » dans l'ancienne gare de Mayenne.
→ La construction du pôle culturel et jeunesse à Lassay-les-Châteaux.
→ L'ouverture de la Maison des alternants
→ La mise en place du guichet unique de l'habitat

Sous la gouvernance de Mayenne :
→ Le renouvellement urbain en cours des quartiers
→ La rénovation des écoles et l'optimisation du patrimoine scolaire
→ La construction du réseau de chaleur urbain
→ La production de nouveaux logements
→ Le plan guide de l'aménagement du centre-ville

Pilotée par la commune de Lassay-les-Châteaux :
→ La concertation avec les associations, artisans, professionnels du tourisme
→ Le plan d'optimisation des espaces dédiés aux associations (rénovation, mutualisation, cessions...)
→ L'aménagement des entrées de ville (rue de Couterne, place du Champ de Foire et place du 11 Novembre 1918)
→ Investir dans les potentiels de développement d'activités et d'habitat (friche de la scierie)
→ Améliorer les services publics (chambre funéraire, site Chaugonnière, Agence Postale)

Profitant de cette proposition de prorogation, l'avenant pourrait également intégrer les évolutions de périmètres opposables validés lors du COPIL du 27 juin 2025.

Le périmètre opérationnel ORT sur la commune de Mayenne se trouverait compléter des actions liées au projets scolaires. Il est ainsi cartographié dans sa version actualisée :



Le périmètre opérationnel ORT sur la commune de Lassay-les-Châteaux complété des projets d'amélioration des équipements est représenté ci-après :



Afin de valider cette proposition d'avenant, le projet doit faire l'objet d'une délibération par les trois entités décisionnaires que sont Lassay-les-Châteaux, Mayenne et Mayenne Communauté et devra également être validé par la Préfecture de la Mayenne.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :
- confirme l'engagement de Mayenne Communauté au titre du programme Petites Villes de Demain ;
- autorise Monsieur Antoine Valprémit, 1er vice-Président en charge du programme « Petites Villes de Demain » à signer l'avenant n°1 de la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire.

Mayenne, le 5 février 2026

Le secrétaire de séance,

Patrick SOUTIF

Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET

MAYENNE COMMUNAUTÉ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES